



## ACCORD POUR LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE FORMATION 2017-2018

### EMPLOYEUR

Joindre **OBLIGATOIREMENT** un RIB

Je soussigné(e),

en qualité de

accepte de prendre en charge  
la formation du salarié suivant

inscrit(e) à la formation

Nom de l'entreprise

Adresse

Tél.

E-mail

Statut de l'employeur

SARL

SA

Autre

Association

Employeur de droit public

N° SIRET

Code NACE

### PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE FORMATION NETS DE TAXE, à hauteur de :

**La facturation se fera par année civile, au prorata des heures de formation.**

*Pour les prises en charge sur 2 années universitaires, le tarif de la 2<sup>ème</sup> année fera l'objet d'une révision votée par les instances de l'université.*

En cas de besoin, vous pouvez contacter le Service de Formation Continue au 02 47 36 81 31 ou par mail à [formation-continue@univ-tours.fr](mailto:formation-continue@univ-tours.fr), pour connaître les montants de prise en charge par année civile.

### MODE DE FINANCEMENT :

Financement direct par l'entreprise

Financement par un organisme mutualisateur : OPCA... *(La notification doit nous être adressée dans les deux mois suivant le début de la formation)*

### CONVENTION (une convention sera établie dès le début de la formation) :

Adresse de l'organisme auquel devra être envoyée la convention

Adresse de l'organisme auquel devra être envoyée la facture  
(si différent de la convention)

Nom de la personne à contacter

Tél.

E-mail

Fait à

le

Signature du représentant  
de l'entreprise et cachet